

d'établir un étalon de mesure fixe pour le bois de chauffage, les déchets de scierie et choses semblables.

M. SEXSMITH: N'est-il pas vrai qu'on a toujours vendu le bois à la corde, au Canada? Si je faisais la commande d'une corde de bois, et que quelqu'un me l'apportât, est-ce que je n'exigerais pas de lui 128 pieds cubes?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Oui, pourvu que vous ayez passé votre marché en ce sens.

M. SEXSMITH: L'hiver dernier, la question a été fort débattue dans les journaux, et ce que j'ai vu m'a étonné. Voici un individu qui se rend sur la place du marché à Peterborough et dit: "Je vous donne \$10 pour votre charge de bois." Le bois une fois déchargé, et il manquait peut-être quelque chose à la corde, l'acheteur commença à faire du tapage. La loi n'était pas à blâmer, ni celui qui a vendu le bois.

Quand je commande une corde de bois, je veux avoir 128 pieds cubes et si je ne les ai pas, je ne devrais pas être obligé de les payer.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

M. CROWE: Je suis en faveur de cet article, mais, lorsqu'on prépare une mesure dans l'intérêt de ceux qui achètent du bois à la corde, on devrait aussi faire quelque chose pour ceux qui achètent le bois à la charge. Je demanderai que le ministre prépare un amendement pour que dans le cas d'achat de bois à la charge, la facture remise à l'acheteur indique le contenu en pieds cubes, ou que la quantité soit indiquée à l'extérieur de la voiture qui sert à la livraison du bois. L'acheteur saurait alors combien il reçoit de bois.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je crains qu'il n'y ait quelques difficultés dans l'application. Pourtant, je me ferai un plaisir d'examiner la proposition et la prochaine fois que nous reprendrons l'examen du bill, je ferai en sorte d'avoir un article qui donnera satisfaction aux désirs de l'honorable député. Je propose comme amendement à l'article 350A d'ajouter après le mot "contenu", les mots "d'une corde ou d'une fraction requise d'icelle". Cela mettra l'article à l'unisson de la corde étalon.

M. SEXSMITH: Pourquoi exempter le scieur qui vend des rebuts de scierie, du
[Le très hon. sir George Foster.]

bois de chauffage, etc? D'après moi, s'il y a lieu de se plaindre à propos de bois c'est bien plus de la méthode employée par le scieur pour vendre les rebuts que du procédé ordinaire des marchands de bois. Le scieur fait circuler dans les villages, les villes ou les cités des petits chargements de bois pour lesquels il demande un prix fixe. Dans ce cas, il ne s'inquiète pas de la quantité vendue et il demande le prix qu'il peut obtenir. J'estime que c'est une des principales raisons qui fait regimber le public.

M. GLASS: Il devrait y avoir une distinction entre les déchets de scierie et les dosses qui sont sciées à la scierie. Les déchets ordinaires de la scierie ou les rebuts qui servent généralement à allumer les feux ne sont pas d'une très grande importance, parce qu'ils sont vendus à bas prix. Mais dans beaucoup de scieries de petites villes où l'on scie de grosses billes de bois, les dosses qui sont enlevées sur les quatre faces sont sciées en morceaux de dix à dix-huit pouces de long et livrées comme combustible et l'on devrait appliquer les mêmes règlements pour le bois de ce genre qu'au bois de corde ordinaire. S'il est difficile de se faire une idée du contenu d'une voiture de bois c'est que le chargement est entassé à l'aventure sans être empilé. Si le vendeur de bois était tenu d'empiler le bois dans la voiture, ce serait facile de l'évaluer et de dire combien il y a de pieds cubes, mais quand le bois est jeté en tas sans ordre cela trompe l'acheteur et c'est une perte sérieuse pour les pauvres gens qui doivent acheter le bois de cette façon.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Voici la difficulté si l'on veut établir un étalon de mesure pour ces rebuts ou ce bois de chauffage: La scierie vend le combustible comme elle peut et ce sont ordinairement de petits vendeurs qui viennent le chercher dans les entrepôts et le laissent sécher pendant l'été pour le vendre aux consommateurs. Il n'y a pas de mesure précise; il est livré sous toutes les formes d'emballage. La difficulté est de trouver un étalon qui conviendra à tous sans être un ennui pour personne; vous ne pouvez pas y arriver. Pourtant je vais voir si nous ne pourrions pas trouver un amendement qui résoudra en partie la difficulté qu'on a signalée.

M. GLASS: Il n'y aurait pas tant de difficultés pour les dosses des grosses billes de bois.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il y en aurait moins que pour les rebuts et les buchettes, mais comme mon honorable ami